

**Travaux de rénovation et de réhabilitation  
des parcs et promenades  
Crédit cadre annuel 2009**

*Préavis N° 2008/51*

Lausanne, le 29 octobre 2008

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 850'000 francs nécessaire à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation des parcs et promenades publics pour l'exercice 2009.

**2. Préambule**

Le crédit cadre demeure un outil indispensable pour assurer le financement d'adaptation et de renouvellement d'équipements mis à disposition du public dans plus de 350 ha d'espaces verts.

La réactivité qu'il permet induit cependant que les interventions prévues en 2009 pourraient se voir réparties, étalées ou remplacées par d'autres en fonction des priorités.

### 3. Situation du crédit cadre 2007 au 24 septembre 2008

#### I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Prévu	fr. 110'000.00	(prises d'eau, plantations d'arbres d'avenues)	
Engagé	fr. 84'000.00		
Payé	fr. 43'629.50		
Montant final estimé			fr. 84'000.00

#### II) Travaux de réfection de parcs et de promenades

Prévu	fr. 560 000.00	(Ruines romaines, Sauvabelin Signal, Campagne de taconnage, Réfection étanchéité toiture magasin Bois-de-Vaux II, Lac de Sauvabelin, Mur Vulliemin, WC du Bois-de-Vaux II, Denantou, rénovation collecteurs et conduites section 18 Bois-de-Vaux I, conduite d'eau Bois-de-Vaux, section 32)	
Engagé	fr. 586'000.00		
Payé	fr. 548'261.10		
Montant final estimé			fr. 586'000.00

#### III) Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Ces dernières années, dans l'attente de la fin des études nécessaires à la préparation du préavis de demande de crédits d'ouvrage pour la réhabilitation et la réfection des places de jeux, le crédit cadre a permis de parer aux urgences.

Prévu	fr. 130'000.00	(interventions liées à la sécurité : Tour-Grise, Languedoc, Montoie)	
Engagé	fr. 130'000.00		
Payé	fr. 124'530.45		
Montant final estimé			<u>fr. 130'000.00</u>

**Montant général estimé** (montant du crédit cadre fr. 800 000.00)

**fr. 800'000.00**

#### 4. Situation du crédit cadre 2008 au 24 septembre 2008

##### I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Prévu	fr. 260'000.00	(prises d'eau, plantations d'arbres d'avenues, végétalisation bâtiment Place de l'Europe)	
Engagé	fr. 196'000.00		
Payé	fr. 00.00		
Montant final estimé			fr. 196'000.00

##### II) Travaux de réfection de parcs et de promenades

Prévu	fr. 650'000.00	(Mise en conformité des lieux présentant des risques de chutes, liaison piéton Levant-Verdeil, Campagne de taconnage, Ancien-Stand, Placette du Vallon, réfection wc public Bois-de-Vaux I, Ruines Romaines, cheminement Boissonnet - Grand-Vennes)	
Engagé	fr. 449'000.00		
Payé	fr. 59'856.65		
Montant final estimé			fr. 549'000.00

##### III) Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Ces dernières années, dans l'attente de la fin des études nécessaires à la préparation du préavis de demande de crédits d'ouvrage pour la réhabilitation et la réfection des places de jeux, le crédit cadre a permis de parer aux urgences. Pose gazon synthétique parc public de Provence, remplacement du plateau multijeux Boisy.

Prévu	fr. 90'000.00		
Engagé	fr. 255'000.00		
Payé	fr. 194'317.40		
Montant final estimé			<u>fr. 255'000.00</u>

**Montant général estimé** (montant du crédit cadre fr. 1'000'000.00)

**fr. 1'000'000.00**

## 5. Interventions prévues en 2009

### 5.1 Travaux prévus

Ainsi que rappelé à chaque préavis, la liste des objets peut subir quelques modifications liées à des impératifs de gestion, des urgences ou des opérations privées entreprises par des tiers.

I. Travaux relatifs à des modifications des aménagements liés au domaine public fr. 50'000.00

- Les lieux d'intervention seront choisis selon le suivi des affaires et des travaux financés par d'autres services, ainsi que la poursuite de la mise en conformité des prises d'arrosage et de fontaines.

II. Travaux de réfection de parcs et de promenades fr. 433'000.00

- Hermitage réaménagement de l'entrée s/Vulliemin fr. 110'000.00
- Campagne de taconnage (suite) fr. 100'000.00
- Mur soutènement av. E. Rambert fr. 20'000.00
- Enduits de protection sur la partie supérieure du Pavillon Thaïlandais fr. 18'000.00
- Réfection de la «Fontaine de Cuivre» à Vidy fr. 50'000.00
- Pose de poubelles à grande capacité à Vidy fr. 40'000.00
- Réfection d'allées à l'établissement de la Bourdonnette fr. 95'000.00

III. Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements fr. 367'000.00

Selon le préavis n° 2000/178, intitulé « Intentions de la Municipalité en matière de planification des places de jeux »<sup>1</sup>, et plus particulièrement sous point 3.3 dudit :

« La mise à contribution des crédits cadre se limitera aux interventions de moyenne importance ainsi qu'aux interventions directement liées à la sécurité »

- Mise en place d'un multijeu (récupéré à Boisy) au Pré des Druides fr. 250'000.00
- Réfection toboggan Vallée-de-la-Jeunesse fr. 40'000.00
- Place de jeux des Faverges : remplacement d'un jeu fr. 50'000.00
- Sécurité sur place de jeux fr. 27'000.00

**Total** **fr. 850'000.00**

<sup>1</sup> BCC 2001 – p. 178 à 191

### 5.2 Plan des investissements

Le montant de ce crédit figure au plan des investissements pour un montant de 850'000 francs.

## 6. Conséquences sur le budget

Les charges d'intérêts et d'amortissements seront calculées au gré des dépenses réelles. A titre indicatif, ces charges financières, estimées selon la méthode de l'annuité fixe, avec un taux d'intérêt de 4 % et une durée d'amortissement de 5 ans, s'élèvent à fr. 191'000.00.

S'agissant principalement de travaux de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation, ces dépenses n'entraînent pas d'autres charges de fonctionnement, à l'exception des travaux d'adaptation et d'amélioration des places de jeux et de leurs équipements, mais dont les charges de fonctionnement ont été annoncées dans le préavis ad'hoc (n° 45/2002<sup>2</sup>).

## 7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2008/51 de la Municipalité, du 29 octobre 2008;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 850'000 francs pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2009;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6600.390 et 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

---

<sup>2</sup> BCC 2003/1 p. 450 à 463